



VILLE DE PALAVAS LES FLOTS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

LE 27 MARS 2026 à 17h00

Salle COSEC *,
Av de l'Abbé Brocardi à Palavas-les-Flots

ORDRE DU JOUR

CM	QUESTION	OBJET
CM 27/03/2026	QUESTION N°1.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Désignation d'un président de séance et installation des conseillers municipaux
	QUESTION N°2.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Désignation d'un ou de plusieurs secrétaires de séances
	QUESTION N°3.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Désignation des assesseurs pour le bureau de vote
	QUESTION N°4.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Election du maire
	QUESTION N°5.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Détermination du nombre d'adjoints
	QUESTION N°6.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Election des adjoints au maire
	QUESTION N°7.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Détermination de l'ordre du tableau
	QUESTION N°8.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Lecture de la charte de l' élu local
	QUESTION N°9.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Déontologie, Formation et garanties aux élus locaux
	QUESTION N°10.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2026
	QUESTION N°11.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Indemnités de fonction
	QUESTION N°12.	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – délégations accordées au maire par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales
	QUESTION N°13.	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE- Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
	QUESTION N°14.	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE- Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Election des représentants du conseil municipal au CCAS

Fait à Palavas-les-Flots

Le 23 mars 2026

Le Maire, Christian JEANJEAN

** Le conseil municipal d'installation se réunira à la salle des fêtes (ensemble COSEC), avenue Brocardi, à titre exceptionnel. Ceci est justifié par l'impossibilité de réunir l'ensemble des conseillers municipaux et du public dans des conditions de sécurité satisfaisantes dans la salle Jean Molle à l'Hôtel de Ville, en raison de l'exiguïté des locaux. En effet, le public attendu est plus nombreux que pour les autres réunions ordinaires du conseil municipal.*